



CENTRE DE GOLF
LE VERSANT

ABONNEMENTS CORPORATIFS

Saison 2027



La saison 2027 s'annonce exceptionnelle, portée par l'engouement grandissant de nos membres et l'intérêt toujours plus marqué des adeptes qui découvrent Le Versant.
Nous poursuivons notre engagement à offrir une expérience de golf de qualité, dans un environnement où se rencontrent plaisir, passion et esprit de club.
Nous sommes heureux de poursuivre cette belle aventure avec vous et de vous accueillir pour une saison 2027 à la hauteur de vos attentes.

Famille Di Menna,
Et toute l'équipe du Versant

INFORMATIONS - CORPORATION 2027

CORPORATION:	# client corporation:
Membre principal:	# membre:
Responsable administratif:	
Adresse:	Tel. membre principal: () -
Ville:	Cell. membre principal: () -
Code postal:	Tel. corporation: () -
Courriel administratif:	Poste:

CORRESPONDANCE

Correspondance générale	Cochez	Factures et états de compte	Cochez
Courriel administratif:		Courriel administratif:	
Courriel membre principal:		Courriel membre principal:	

FORFAITS CORPORATIFS

Cochez	Sélectionner un <u>ou</u> l'autre des forfaits	Nombre	Taxes en sus	
	50 parties - 4 jours Lundi au jeudi excluant jours fériés		2950 \$	\$
	50 parties - 4 jours avec voiturette motorisée avec GPS Lundi au jeudi excluant jours fériés		4150 \$	\$
	50 parties - 7 jours		3300 \$	\$
	50 parties - 7 jours avec voiturette motorisée avec GPS		4500 \$	\$

Noms des délégués:

- 5 maximum par forfait de 50 _____
- Chaque membre délégué doit compléter le formulaire "Informations personnelles/ résidentielles" _____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué par quatuor doit être présent.
- Les parties restantes en fin de la saison sont **non-transférables**, elles doivent être utilisées en 2027.
- Tous les frais relatifs aux abonnements et aux services sont payables comptant, débit ou virement bancaire (les paiements par carte de crédit ne sont pas permis).
- Les membres corporatifs 4 jours pourront utiliser leurs parties lors d'événements précis ayant lieu les week-end (avec supplément): *Tournoi d'ouverture, Bleu-blanc-rouge, qualification Interclubs, championnat du club et Coupe Ryder.*
- Un minimum de consommation de 450\$ par membre inscrit (plus taxes et service) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et le tournoi de fin de saison (Coupe Ryder), le solde non dépensé sera facturé au compte le 1er octobre et payable sur réception. Seuls les achats au restaurant, au casse-croûte et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation.
- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois et est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, carte de crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 5% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.

INFORMATIONS PERSONNELLES / RÉSIDENTIELLES

Corporation:	# client corporation:	
Nom membre délégué:	# membre:	
Adresse :	# Golf Québec/Canada	
Ville:	Tel. résidence: ()	
Code postal:	Tel. cellulaire: ()	
Courriel:	Tel. Travail/autre: ()	
Courriel autre:	Date de naissance:	

SERVICES À LA CARTE

Cochez	SERVICES À LA CARTE	DATES	Taxes en sus	
X	Fonds activités membres - ADULTES 2027 (obligatoire)		58 \$	\$
	Fonds activités membres - JUNIORS 2027 (obligatoire)		35 \$	\$
X	Adhésion Golf Québec/Canada (obligatoire)	Pour un an	45 \$	\$
	Case privée - vestiaire (facultatif) Inclus service de serviette, cadenas non-inclus	Du 26/04 au 11/10/2027	150 \$	\$
	Remisage et nettoyage de bâtons (facultatif)	Du 26/04 au 11/10/2027	125 \$	\$
	Remisage de votre chariot manuel (facultatif)	Du 26/04 au 11/10/2027	95 \$	\$
	Remisage et charge de votre chariot électrique (facultatif)	Du 26/04 au 11/10/2027	175 \$	\$
	Terrain de pratique extérieur sur tapis (facultatif) Maximum de deux paniers par jour non-partageables	De l'ouverture au 23/10 ou fermeture 2027	325 \$	\$
	Participation "Challenge trou d'un coup 2027" (facultatif) La contribution doit être payée le ou avant le 1er juin 2027 Toutes les conditions sont disponibles à la boutique	De l'ouverture des parcours jusqu'au 25/09/2027	10 \$	\$

LIGUES 2027

Les ligues seront toutes de retour, avec **deux nouvelles** qui viendront s'ajouter à la programmation 2027.
Les détails et les modalités d'inscription seront communiqués au printemps.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

Temps de départ et voitures motorisées

- Le membre bénéficie du privilège de réserver prioritairement ses départs jusqu'à 14 jours à l'avance (visiteurs 10 jours).
- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué par quatuor doit être présent.
- Une deuxième partie le même jour (replay) est possible à 50% du prix en vigueur, sans réservation, sur disponibilité.
- L'utilisation d'une voiturette doit être partagée avec une autre personne ayant payée une demi-voiturette.
- Le conducteur d'une voiturette doit être âgé de 16 et plus et avoir un permis de conduire valide.
- Le locateur/utilisateur d'une voiturette est responsable des dommages causés à la voiturette et doit payer les frais de réparation ou de remplacement en cas de dommages.
- Les premiers départs du matin doivent suivre un temps de jeu de **minimum 4 heures** et se tenir à l'écart de l'équipe d'entretien des parcours.
- Les membres sont responsables de leurs invités et doivent s'assurer que ceux-ci connaissent et respectent les règles du club et du code vestimentaire

Initiales: _____

PRIVILÈGES ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT - suite

Politique de modification de départ et de non-présentation (No-show)

- Les modifications/annulations de départ doivent être faites au plus tard à 20h la veille par téléphone ou en ligne.
- Vous devez inscrire les noms de vos invités au plus tard à 20h la veille, les départs qui n'ont pas les noms inscrits seront annulés sans préavis.
- Après trois (3) occasions de non-présentation (no-show) un droit de jeu sera débité automatiquement de votre compte et ce pour chaque personne absente sur la réservation.

Restauration

- Le frais minimum de consommation (taxes et service en sus) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et le tournoi de fin de saison (Coupe Ryder) 2027.
- Le solde non dépensé sera facturé au compte (plus taxes) le 1er octobre et sera payable sur réception.
- Seuls les achats au restaurant, aux casse-croûtes et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation. Les achats autres tels qu'à la boutique ne sont pas inclus dans ce montant.
- Le club de golf est titulaire d'un permis d'alcool, il est donc interdit d'apporter des produits alcoolisés de l'extérieur sur sa propriété.

Termes de paiements

- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour de chaque mois pour les achats portés au compte maître pendant la saison (boutique, restaurant et casse-croûte).
- L'état de compte est payable au plus tard le 10^{ième} jour du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, carte de crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 5% sont automatiquement facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Il est **obligatoire de présenter votre carte de membre** en tout temps pour porter des charges sur votre compte. A défaut, le paiement devra être effectué immédiatement sur place (comptant, débit ou crédit). Tout comme une carte de crédit, elle permet à notre équipe de confirmer votre identité et **de surtout s'assurer que la dépense est portée au bon compte**. Cette procédure vise avant tout à **protéger nos membres et la sécurité de leur compte**.

Politique de pluie

Moins de 8 trous/Un droit de jeu pour 18 trous ● 9 à 12 trous/un droit de jeu pour 9 trous ● 13 trous et plus/aucun

En cas de fermeture des terrains pour des raisons d'intempéries, aucun droit de jeu ne sera débité du compte en cas de non-annulation du départ.

Autres

- Le Versant se réserve le privilège de fermer tous les parcours douze (12) jours dans la saison pour événements extérieurs.
- La vie de club est importante au Versant et nous souhaitons offrir à tous un environnement des plus agréable. Aucun manque de respect envers les membres, clients et employés du club ne sera toléré.

Engagement personnel

- J'accepte que mes coordonnées apparaissent dans le répertoire en ligne des membres 2027: ☐ oui ☐ non
- Je reconnais avoir pris connaissance de la **Régie 2027, du Guide de vie de club et du Programme de protection contre l'interruption d'abonnement** du Versant, et je consens à toutes les obligations qui y sont contenues.
- Je suis conscient des risques inhérents à la pratique du golf et je dégage Le Versant et son personnel de toutes responsabilités physique et matériel y compris le vol d'équipement.
- Je m'engage à respecter les règles d'éthique et les règlements du club.

Signature membre délégué: _____

Date: _____

Initiales: _____